

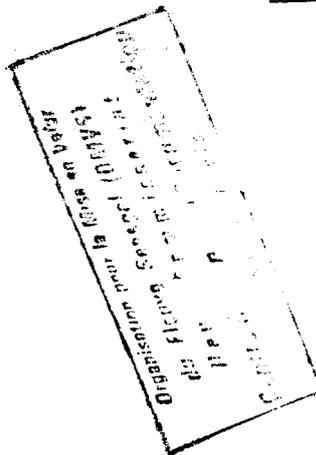
ORGANISATION POUR LA MISE
EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
(OMVS)

9634

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION

CELLULE D'EVALUATION ET DE
PLANIFICATION CONTINUE

HAUT COMMISSARIAT



PLANS PARCELLAIRES DES PERIMETRES

IRRIGUES PRIVES ET SANS ENCADREMENT DU SECTEUR DE ROSSO

République Islamique de Mauritanie

(Situation au 1er Décembre 1984)

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités permanentes, la Cellule d'Evaluation Permanente et de Planification Continue (CEPC) de l'OMVS effectue le suivi des performances de la culture irriguée sur l'ensemble des périmètres aménagés dans le bassin du Fleuve Sénégal.

Ces périmètres se différencient par des types d'aménagement, des modes d'exploitation et d'encadrement des plus divers. Alors qu'il s'avère relativement aisé de disposer de statistiques fiables pour les périmètres encadrés (par les sociétés de développement ou des missions), cela devient plus difficile pour les périmètres privés ou non encadrés, pour lesquels des études et plans d'aménagement ne sont généralement pas effectués avant réalisation.

Or, ces dernières années ont été marquées par un accroissement des initiatives privés ou d'associations autonomes, dans l'effort d'aménagement dans le delta. Cette tendance a été particulièrement notable ces deux dernières années avec la construction du bouchon de Kheune offrant une plus grande disponibilité en eau dans ce bief. Elle pourrait donc s'accroître avec la mise en service du barrage de Diama.

La volonté de la CEPC d'affiner son suivi (Rythme d'aménagement - performances agronomiques - Coûts d'exploitation et de production) et d'assurer son rôle d'information et de soutien auprès des autorités concernées, l'ont amenée à procéder à un lever planimétrique des périmètres privés et sans encadrement du secteur de Rosso (RIM).

SITUATION DES PERIMETRES

Le levé qui a été effectué en Juillet - Août et Novembre 1984 n'a donc pris en compte que les périmètres aménagés à cette date.

Il a ainsi été recensé quarante cinq périmètres d'une superficie variant d'environ 2 ha à 270 ha pour une superficie totale de 1790 ha. Des extensions étaient généralement prévues.

Les aménagements, bien que de taille variable, sont de conception similaire :

- Réseau en terre à l'exception du périmètre d'Amara (à Bagdad) dont l'adduction principale est en conduite PVC.
- Absence d'endiguement sauf sur le périmètre ci-dessus cité.
- Seul le périmètre de Mélayga dispose d'un réseau de drainage.

La construction a été soit manuelle (petits périmètres) soit réalisée à l'aide d'engins de terrassement (Bull dozer - Grader) pour les périmètres de superficies plus importantes.

Les tableaux suivants donnent pour chaque périmètre, la superficie brute aménagée et la superficie nette irrigable (déduction faite de l'emprise des ouvrages).

REPARTITION DES PERIMETRES PRIVES ET

NON ENCADRES PAR DEPARTEMENT DANS LA REGION DU TRARZA

DEPARTEMENT DE KEUR MACENE

PERIMETRES	SUPERFICIES AMENAGEES (ha)	SUPERFICIES NETTES IRRIGABLES (SNI) (ha)
1. Bameyra	23,11	22,13
2. Zbar	26,58	25,49
3. Bni-Nadji	70,44	68,18
4. Balara El Gadva	38,36	37,08
5. J. Keur Macéne	78,47	75,78
6. Nbeygua	54,02	52,13
7. Bounayatt	56,89	54,88
8. Jamao	59,80	57,70
9. Ndiégué	35,23	33,80
S./TOTAL	442,90	427,17

DEPARTEMENT DE ROSSO

PERIMETRES	SUPERFICIES AMENAGEES (ha)	SUPERFICIES NETTES IRRIGABLES (SNI) (ha)
10. Ndiabar	48,93	47,44
11. Ewatil Keune	130,15	126,16
12. El Ethmane (Bsaydou)	13,50	12,73
13. Coop. Dpart (Larbéred)	76,77	74,68
14. Gouer	20,60	19,77
15. Moushaib	67,78	65,45
16. Breun Gouillard	61,03	59,76
17. Breun Darou	63,09	60,79
18. Dieuck	56,15	54,30
19. Bedine Ould Ebdou	30,00	28,97
20. Mbourdine (GPPAS)	45,12	43,70
21. Dara	21,60	20,54

(Suite) DEPARTEMENT DE ROSSO

22. Ismaïl Silver	59,21	57,60
23. Cheikh Ould Amara	100,90	96,70
24. Abdoul Khadre	50,00	48,85
25. Mouhaled Ould reïl	20,00	14,05
26. Hamady Becaye	4,85	4,20
27. Abdalah Ould Hamdinou	4,85	4,20
S/ TOTAL	874,53	839,89

DEPARTEMENT DE RKIZ

PERIMETRES	SUPERFICIES AMENAGEES (ha)	SUPERFICIES NETTES IRRIGABLES (SNI) (ha)
28. Alioune DIOP	75,60	69,12
29. Cheikh NIANG n° 1	47,47	46,15
30. Fass II	12,84	12,13
31. Fass I	23,71	22,85
32. Sokam Thiambéne	8,58	8,35
33. Sopo Doki	18,55	17,56
34. Falilou NIANG	10,79	10,51
35. Cheikh NIANG N° 2 (Gani hommes)	5,33	5,12
36. Abdoulaye BA N° 1	9,78	8,60
37. Gani femmes	1,83	1,77
38. Gouthiouthe	29,28	22,36
39. Brahim SY	32,70	25,90
40. Abass SY	4,33	2,62
41. Melayga	270,00	248,35
42. Diakary	3,46	3,40
43. Ablaye BA N° 2	4,53	4,34
44. Ablaye DIOP	9,66	8,32
45. Mody DIOP	3,96	3,84
S/ TOTAL	572,40	521,29
TOTAL	1.889,83	1.788,35

36/6

PLANS PARCELLAIRES DES PERIMETRES IRRIGUES
PRIVES ET SANS ENCADREMENT DU SECTEUR DE ROSSO - MAURITANIE

DEPARTEMENT DE KEUR MACENE

SITUATION AU 1ER DECEMBRE 1985